

DÉPARTEMENT
GARD
CANTON
LE VIGAN
COLLECTIVITÉ
MAIRIE DE LE VIGAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026/

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

2026/157

**Désignation des représentants du Comité Social Territorial**

Madame le Maire

Vu le code général de la fonction publique,  
 Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
 Vu la délibération du conseil municipal n°18 en date du 17 avril 2026 fixant à 3 le nombre de représentants titulaires au comité social territorial placé auprès de la mairie de Le Vigan

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés comme représentants de la mairie de Le Vigan au comité social territorial :

Titulaires	Suppléants
Emilie PASCAL	Sylvie PAVLISTA
Coralie JOLY	Corinne CIECKO
Najim BELLARCH	Céline MOUREAU

**Article 2** : La présidence du comité social territorial sera assurée par Madame Emilie PASCAL

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié aux intéressés.
- transmis à Madame la Préfète du Gard.

Fait à LE VIGAN, le 28 mai 2026  
 Le Maire, Sylvie ARNAL

